

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26.06.2025

Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-03-44 – URBANISME (2.1) –MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3
DU PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME
LOCAL DE L’HABITAT – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Afin d'encadrer au mieux la vocation future de l'ancienne zone militaire de Domgermain avec le document d'urbanisme (PLUiH approuvé en juin 2023), il est proposé de créer un sous-secteur UYd sur les parcelles cadastrées AD 220, 441 et ZD 54, 55, 100, 108, 109, 110, 111, 112. Le site est actuellement classé en zone UY et ce zonage permet, dans son article UY 1-1 l'installation d'entrepôts sans condition

Les activités logistiques bénéficient déjà d'un secteur d'implantation dédié sur la zone logistique sud lorraine à Gondreville – Fontenoy sur Moselle.

Le site militaire de Domgermain classé « site clés en main – France 2030 » a vocation à accueillir un projet industriel. Avec la création d'un zonage UYd, les entrepôts ne seront autorisés que sous certaines conditions, et devront notamment être liés à une activité autorisée sur la zone.

Une procédure de modification simplifiée n°3 a donc été entreprise par arrêté du Président en date du 12 juin 2025.

Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public :

Le projet de modification simplifiée, accompagné de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à disposition du public au siège de la CC2T et à la mairie de Domgermain pendant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre audit public de formuler ses observations sur un registre.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera affiché à la CC2T et à la mairie de Domgermain au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il sera en outre publié dans un journal local diffusé dans le département.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUiH au public.**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de ce dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX